



Concours B

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

Épreuves d'admissibilité

➤ L'examen du dossier

L'examen du dossier porte sur les résultats obtenus au baccalauréat, les résultats obtenus durant le cursus choisi et les activités extra-scolaires. Cette épreuve est commune pour l'ensemble des candidats qui postulent aux concours communs voie B (BIO et ENV) et quelle que soit la nature de leur licence.

Le dossier doit être déposé en ligne par le candidat.

La composition du dossier est au paragraphe 4.1.1 de la notice du concours.

➤ L'épreuve scientifique complémentaire (uniquement pour la voie B ENV)

Les candidats titulaires ou en cours d'obtention (L2 ou L3) d'un diplôme national de licence ou d'une licence professionnelle à **dominante biologie** composeront pour l'épreuve scientifique complémentaire en « **chimie** ». Les candidats titulaires ou en cours d'obtention (L2 ou L3) d'un diplôme national de licence ou d'une licence professionnelle à **dominante autre que biologie** composeront pour l'épreuve scientifique complémentaire en « **biologie** ». Les mentions de licence éligibles à dominante ou non biologie sont indiquées dans l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} août 2019.

Le président du jury du concours B ENV ou son représentant précisera au candidat l'épreuve scientifique complémentaire qu'il devra passer, au regard du diplôme national de licence ou de licence professionnel préparé(e) ou acquis(e).

✓ L'épreuve de chimie (3h)

Il sera précisé sur le sujet si la calculatrice est autorisée ou non. Si elle est autorisée, le candidat doit apporter sa calculatrice personnelle dont les caractéristiques sont précisées dans le paragraphe 4.2.6.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences acquises en chimie générale et organique par des étudiants de premier cycle universitaire (L2, L3).

Le sujet comporte deux à trois parties indépendantes organisées autour d'un ou plusieurs thèmes dont l'intérêt est précisé. Les questions au sein de ces parties sont essentiellement fermées et généralement indépendantes. Des questions ouvertes peuvent également

apparaître dans le déroulé de l'épreuve sans constituer néanmoins d'obstacle à la poursuite de la résolution.

Le candidat doit montrer qu'il est capable de résoudre des problèmes tout en mobilisant ses connaissances propres et/ou des informations qui lui sont données, qu'il maîtrise des savoirs et savoir-faire scientifiques acquis lors de sa formation. Les compétences expérimentales peuvent également être testées dans le sujet.

L'épreuve peut s'appuyer sur des documents scientifiques de nature variée (schéma, texte, graphique). Les questions découlant de l'appropriation des documents suscitent un travail de difficulté graduée : extraction d'informations, liens avec les notions et concepts du programme, construction et/ou interprétation de modèles, analyse critique de résultats, etc.

Le candidat doit montrer aussi qu'il maîtrise la langue française écrite et les supports spécifiques de la communication scientifique comme les expressions littérales, les équations, les schémas, les graphiques, etc.

✓ L'épreuve de Biologie (3h)

Les calculatrices sont interdites pour cette épreuve.

Cette épreuve comprend deux parties distinctes et indépendantes, une synthèse et une étude documentaire.

La partie synthèse nécessite une rédaction structurée pour répondre à un sujet théorique du champ de la biologie.

Elle repose sur la maîtrise des notions enseignées dans les classes de seconde, première et terminale ainsi que les ajouts spécifiés dans le programme du Concours B. Sont également évaluées les capacités des candidat(e)s à organiser et rédiger ainsi que leur démarche pour communiquer autour d'un sujet scientifique.

La partie étude de documents s'appuie sur l'analyse de résultats issus de la littérature scientifique.

Des questions courtes permettent aux candidat(e)s de découvrir des aspects précis et inconnus d'un sujet en s'appuyant sur leur logique et leurs connaissances des outils classiques de l'expérimentation en sciences de la vie. Est évaluée principalement dans cette partie la rigueur de l'analyse des résultats expérimentaux, de leur compréhension technique jusqu'à leur interprétation et leur place dans la fabrication du savoir scientifique.

Épreuves orales d'admission

Les épreuves orales sont communes pour l'ensemble des candidats quels que soient le type de la licence et le concours présenté (BIO ou ENV).

➤ L'épreuve d'entretien avec le jury

La calculatrice est interdite.

La durée d'interrogation sera de **40 minutes** si le candidat **est admissible la même année au concours voie B d'accès aux écoles nationales vétérinaires et au concours voie B d'accès aux écoles d'ingénieur en agronomie**, sinon, **la durée de l'entretien sera de 30 minutes.**

Il s'agit d'un entretien de motivation qui est organisé en deux parties :

Tout d'abord, le candidat se présente librement pendant **8 à 10 minutes environ**. Vient ensuite une discussion entre le jury et le candidat pendant **20 minutes** (en cas d'admissibilité à un seul concours) **ou 30 minutes** (en cas d'admissibilité aux deux concours) au cours de laquelle certains points de la présentation du candidat sont repris pour être développés.

Il est demandé au candidat de fournir **obligatoirement** un CV d'une page. Ce CV doit indiquer clairement le(s) concours présenté(s) et le(s) projet(s) professionnel(s) du candidat.

Les critères d'évaluation portent sur :

- ✓ La qualité de l'expression et la présentation du candidat ;
- ✓ Sa culture et son ouverture d'esprit ;
- ✓ Ses projets professionnels personnels et réalistes (**deux s'il est admissible aux deux concours communs**), ses motivations, ses expériences passées, sa connaissance des filières qu'il envisage ;
- ✓ Ses qualités d'argumentation.

➤ **L'épreuve orale de Sciences et Société (30 min préparation + 30 min interrogation)**

La calculatrice est interdite.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer la culture générale scientifique du candidat, ainsi que sa capacité à construire une argumentation et à s'exprimer clairement en français.

Au début de l'épreuve (phase de préparation), le candidat recevra un ou deux articles ou extraits d'articles récents, en français, portant sur un thème scientifique qui fait débat actuellement dans la société ou qui pose question sur l'évolution de la société et de l'humanité. Les sujets seront à dominante biologique, mais d'autres aspects ne sont pas exclus, par exemple les débats de société sur l'énergie (production d'électricité, carburants pour véhicules, etc.), sur la problématique des déchets, ou autres. Les documents proviendront de périodiques scientifiques de type « grand public » ou de la presse généraliste.

Cette épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

- Savoir restituer une pensée qui n'est pas la sienne ;
- Savoir appréhender la problématique d'un texte ;
- Savoir traiter cette problématique de manière claire et concise ;
- Savoir s'exprimer oralement dans un langage choisi (autre que le langage parlé habituel) ;
- Savoir argumenter avec rigueur et honnêteté ;
- Savoir mobiliser sa culture notamment scientifique.

L'ensemble de ces compétences sera apprécié au cours des deux phases de l'épreuve, l'exposé du candidat et l'entretien avec le jury.

L'exposé, **d'une durée de 8 à 10 minutes**, se déroule de la manière suivante : dans un premier temps, le candidat introduit le texte (objet, thèse, structure argumentative, problème) ; dans un deuxième temps, il explique le texte dans ses idées et références substantielles ; dans un troisième temps, il dégage un des problèmes majeurs que le texte pose et en propose alors un traitement organisé, dynamique et vivant, sur la base d'arguments fondés.

Le reste de la durée de l'interrogation (environ 20 minutes) est consacré à l'entretien avec le jury.

➤ **L'épreuve orale d'Anglais (20 min préparation + 20 min interrogation)**

La calculatrice est interdite.

L'interrogation dure 20 minutes. Elle est précédée d'une préparation de 20 minutes.

Le candidat se verra proposer un texte d'une longueur de 300 mots environ, tiré de la presse anglo-saxonne et portant sur des questions de société à l'exclusion de tout article technique ainsi que deux ou trois questions.

Il devra en faire un compte-rendu structuré qui énoncera clairement la problématique ou le thème du texte, ainsi que ses grandes lignes puis répondre aux questions posées qui lui ont été remises avec le texte de manière aussi détaillée que possible.

Ces questions porteront sur certains points ou expressions du texte et permettront d'en expliciter le sens.

Lorsque le candidat aura terminé, l'examineur pourra également lui poser des questions pour demander des précisions sur le compte rendu s'il n'est pas suffisamment clair ou s'il est lacunaire.

Seront donc évalués au cours de cet exercice : **une prise de parole en continu pendant 7 à 10 minutes**, un vocabulaire, une grammaire et une prononciation maîtrisés, une bonne compréhension de l'écrit.

A l'issue de cette première partie d'interrogation, le candidat devra répondre à des questions plus larges et / ou plus personnelles permettant d'évaluer sa maîtrise de la langue dans un contexte moins contraint ainsi que sa capacité à comprendre son interlocuteur et à entretenir une discussion.

Cette dernière partie durera environ 10 minutes.

Au travers de la globalité de cette épreuve, le jury estimera si le candidat est en capacité d'atteindre un niveau de langue suffisant à l'issue de son cursus en école (niveau B2 du CECRL).